

Protection de l'environnement dans l'industrie agroalimentaire

Télécharger les données au format tableur

En 2011, les investissements diminuent légèrement

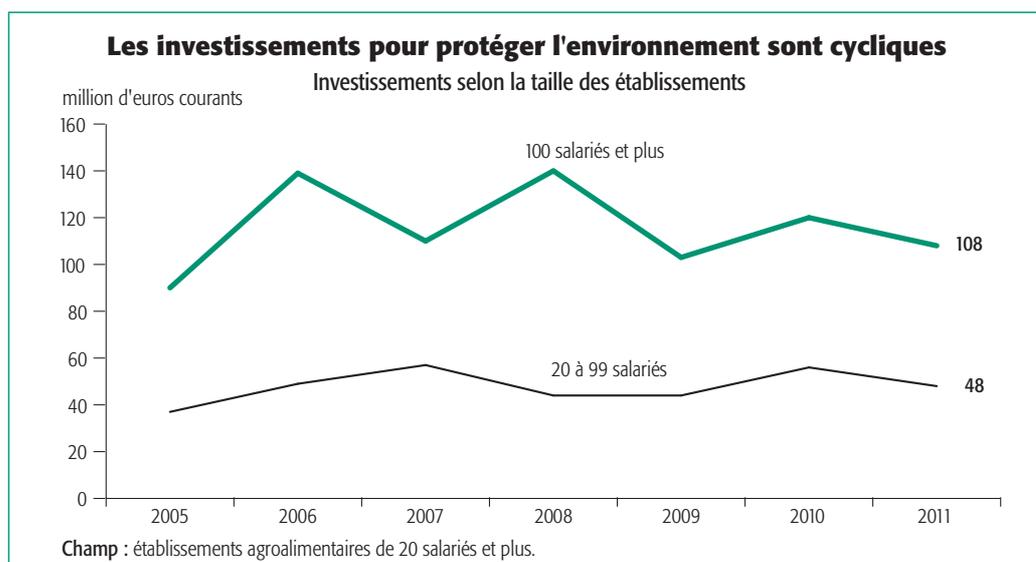
En 2011, les établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus ont investi 156 millions d'euros pour la protection de l'environnement, soit une diminution annuelle de 11 % après une hausse de 20 % en 2010. Par ailleurs, ils acquittent des taxes environnementales et assurent le fonctionnement des équipements existants. Ces dépenses courantes s'élevaient à 567 millions d'euros en 2010.

Les investissements pour protéger l'environnement se répartissent entre d'une part les investissements spécifiquement consacrés à cette protection (filtres, bacs de rétention, matériels de mesure des polluants...) et d'autre part les investissements dans des équipements de production intégrant l'exigence de protection de l'environnement à des degrés divers, dits investissements intégrés (véhicules propres, matériels plus économes en énergie...). Les investissements spécifiques et intégrés réalisés par les établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus s'élèvent en 2011 à 156 millions

d'euros, ce qui représente une baisse de 11 % par rapport à 2010. Cependant, on constate une certaine cyclicité dans les investissements pour protéger l'environnement, puisqu'une hausse une année est généralement suivie d'une baisse l'année suivante : ainsi après la hausse significative observée en 2010, l'année 2011 est marquée par une baisse, même si celle-ci est modérée.

En tendance, les efforts d'investissements faits en 2005-2008 se ralentissent sur 2008-2011

Au-delà de cette cyclicité, les investissements pour protéger l'environnement baissent, entre 2008 et 2011, au rythme annuel moyen de 3 %, alors qu'ils avaient augmenté au rythme de 11 % par an entre 2005 et 2008. Si l'on détaille cette évolution tendancielle en fonction de la taille des établissements, on constate qu'entre 2008 et 2011, les établissements de 100 salariés et plus (appelés ici « grands établissements ») ont davantage réduit leurs investissements que les établissements de 20 à 99 salariés (appelés ici « petits établissements »). Par rapport aux investissements intégrés, les investissements spécifiques sont nettement plus importants en



Source : SSP - Agreste - Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

La diminution des investissements spécifiques est davantage marquée pour les petits établissements

Évolution des investissements spécifiques selon la taille des établissements



Champ : établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus.

Source : SSP – Agreste - Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

➤ volume. En 2011 ils représentent 70 % du total des investissements pour protéger l'environnement. Entre 2010 et 2011, les investissements spécifiques baissent de 19 %. Cette diminution est nettement plus marquée pour les petits établissements (- 30 %) que pour les grands (- 14 %). Sur plus longue période, cette différence de dynamique selon la taille des établissements se vérifie également puisqu'entre 2005 et 2011, les investissements réalisés par les grands établissements ont crû à un rythme annuel moyen de 2,2 %, alors que sur la même période ils ont baissé de 1,5 % en francs courants dans les petits. Les établissements agroalimentaires, outre leurs investissements pour la protection de l'environnement, réalisent également des études environnementales en vue par exemple d'investissements futurs. En 2011, le montant total de ces études est de 18 millions d'euros ce qui représente une hausse de 28 % par rapport à 2010.

La protection des sols et des eaux souterraines en forte baisse

Avec 58 millions d'euros sur les 110 investis au total en 2011

dans la protection de l'environnement, le traitement des eaux usées est le principal domaine d'investissement. En effet les processus de production agroalimentaires font appel à de grandes quantités d'eau, et la construction ou la mise aux normes de stations d'épuration ou de pré-traitement des eaux usées constituent des opérations coûteuses. Derrière les eaux usées, les autres domaines d'investissement sont la qualité de l'air et la réduction des gaz à effet de serre avec 22 millions d'euros. Cette hiérarchie entre

domaines d'investissements est relativement stable d'une année à l'autre. Par rapport à 2010, tous les domaines d'investissements (à l'exception de la catégorie « autre » qui passe devant la catégorie « déchets ») sont en baisse. La protection des sols et des eaux souterraines recule le plus (- 38 %), mais l'air et le climat (- 24 %) et les eaux usées (- 21 %) sont également touchés. Les investissements spécifiques peuvent être classés en fonction des différentes étapes de la chaîne de traitement des pollutions au sens large : pré-traitement, traitement et élimination des pollutions (appelé traitement par la suite), prévention des pollutions, recyclage et valorisation, mesure et contrôle. Cette classification fait apparaître les différentes étapes du processus de prise en compte des pollutions.

Le traitement des pollutions est la première destination des investissements spécifiques

Le traitement des pollutions représente 58 % du montant total des investissements spécifiques réalisés en 2011. Cette prééminence du traitement des pollutions est à mettre en regard de l'importance accordée aux eaux usées, notamment à

Pour en savoir plus...

■ « Reprise des investissements en 2010 »

Primeur n° 279 juin 2012

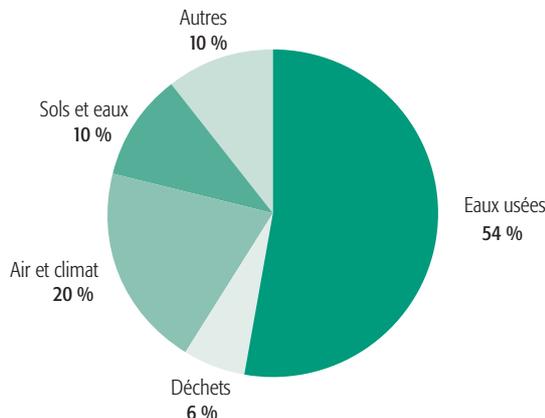
Consultez le site Internet

du SSP :

www.agreste.agriculture.gouv.fr

La moitié des investissements spécifiques concerne les eaux usées

Répartition des investissements spécifiques par domaine en 2011

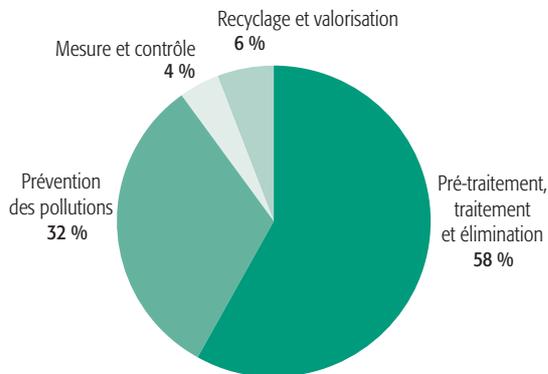


Champ : établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus.

Source : SSP – Agreste – Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

Le traitement des pollutions est la première destination des investissements spécifiques

Répartition des investissements spécifiques selon leur nature en 2011



Champ : établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus.

Source : SSP – Agreste – Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

une hausse de 13 %. Ainsi ces dépenses représentent environ les trois-quarts du montant total affecté à la protection de l'environnement. Parmi ces dépenses courantes, les taxes, redevances et cotisations payées par les établissements agroalimentaires au titre de la protection de l'environnement occupent une place prépondérante. En 2010 elles s'élevaient à 361 millions d'euros, contre 318 millions en 2007 soit une augmentation de 12 %. Les contributions au traitement des emballages, acquittées auprès d'organismes agréés comme Eco-emballage, s'élèvent à 155 millions d'euros et constituent le premier poste de >

> travers la mise en service de stations d'épuration. La prévention des pollutions arrive en deuxième position avec 32 % du volume total des investissements spécifiques. Toutes ces catégories d'investissements sont en baisse en 2011. Le recyclage et la valorisation connaissent la plus forte baisse (- 38 %), mais le traitement (- 23 %) ainsi que la mesure et le contrôle des pollutions (- 18 %) sont aussi affectés. De son côté, la prévention ne baisse que de 5 %.

Taxes et redevances représentent les trois-quarts des dépenses consacrées à la protection de l'environnement

En matière de protection de l'environnement, les établissements agroalimentaires, en plus des investissements spécifiques et intégrés, assument des dépenses correspondant pour l'essentiel à des taxes et redevances, mais aussi aux coûts de fonctionnement et de maintenance de leurs équipements existants. 2010 est la dernière année d'enquête portant sur les dépenses courantes (voir encadré méthodologie). Celles-ci s'élèvent à 567 millions d'euros, contre 493 millions en 2007 soit

Dépenses dédiées à l'environnement en 2007, 2010 et 2011

	2007 ¹	2010 ¹	2011
	million d'euros courants		
Total dépenses courantes	493	567,3	nd
En redevances et taxes	318	361	nd
<i>pour les déchets</i>	118	110	nd
<i>pour les emballages</i>	96	155	nd
<i>pour l'eau</i>	69	72	nd
<i>divers</i>	35	25	nd
En dépenses de fonctionnement	160	186	nd
Autres dépenses	15	20	nd
Total investissements	168	176	156
En investissements intégrés	33	40	46
En investissements spécifiques	135	136	110
Selon la taille d'entreprise			
20-99	45	43	30
100 et plus	90	93	80
Selon le domaine			
Eaux usées	76	73	58
Déchets	12	8	7
Air et climat	21	29	22
Sols et eaux	19	19	11
Autres	7	7	12
Selon la nature			
Pré-traitement, traitement et élimination	79	83	64
Prévention des pollutions	37	37	35
Mesure et contrôle	5	6	5
Recyclage et valorisation	14	10	6
	% d'entreprises ayant investi		
Ensemble	36	43	43
20-99 salariés	25	31	33
100 salariés et plus	56	65	62
	million d'euros courants		
Dépenses en études	10	14	18
Total des dépenses	670	757	nd
1. Année d'interrogation sur les investissements et sur les dépenses courantes.			
Champ : établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus.			

Source : SSP – Agreste – Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

- > dépense. Ce poste est en hausse significative entre 2007 et 2010 (+ 61 %). Les autres contributions concernent le traitement des déchets avec 110 millions d'euros acquittés (-7 % entre 2007 et 2010) et celui des eaux usées avec 72 millions d'euros (+ 4 %).

Pierre Lamotte

SSP - Bureau des statistiques structurelles environnementales et forestières

Méthodologie

- L'enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement a été réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture jusqu'à l'exercice 2011 inclus. À partir de l'exercice 2012, elle est réalisée par l'Insee. Depuis 2006, elle concerne l'ensemble des établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus, qui exercent une activité de fabrication ou de transformation. Antérieurement, seules les unités de 100 salariés et plus étaient enquêtées. L'enquête donne annuellement un aperçu des investissements et études en rapport avec la protection de l'environnement. Tous les trois ans, elle est complétée par la mesure des dépenses courantes liées à cette activité (dépenses courantes de fonctionnement, redevances, cotisations et taxes). 2011 est la dernière année d'enquête portant sur les investissements et les études.
- Les dépenses courantes de fonctionnement retracent les coûts de fonctionnement des installations spécifiques dédiées à la protection de l'environnement. Ils comprennent les achats de services, mais aussi les coûts internes en frais de personnel, frais d'entretien, achats d'énergie et de consommables. Ces dépenses sont ventilées en sept domaines : eau, déchets, air et climat, bruit, sols et eaux souterraines, sites et paysages, autres domaines comme les rayonnements.
- Les redevances, cotisations et taxes retracent l'ensemble des paiements dans les domaines de l'eau et des déchets. Elles comprennent aussi les paiements pour prestations indirectes à des organismes de recyclages des emballages.
- L'enquête permet de distinguer deux types d'investissements matériels antipollution. Les investissements spécifiques sont destinés à réduire les pollutions liées au processus normal de fabrication. Les autres investissements sont dits « intégrés » à des changements de l'outil de production. Ils sont mesurés, à l'occasion d'un renouvellement de l'outil de production, par les surcoûts entraînés par l'adoption de nouveaux procédés plus respectueux de l'environnement. Les deux catégories d'investissement sont déclinées dans la même nomenclature d'action que les dépenses courantes.
- L'enquête mesure également le coût des études effectuées pour protéger l'environnement. Ces études peuvent être sous-traitées ou être menées en interne. Leur coût comprend alors les frais de personnel au prorata du temps passé sur les projets. L'enquête distingue les études effectuées en prévision d'investissements futurs et celles relevant de réglementations.